

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Compétences des membres du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire national

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi définissant les compétences dont disposeront les membres du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire national lors de missions officielles.

Le Contingent permanent est le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes qui peut être déployé notamment dans le cadre de la gestion des frontières, de l'appui à la gestion des flux migratoires, de la lutte contre la criminalité transfrontalière, dans le cadre d'opérations de retour, ainsi que dans le cadre d'interventions rapides aux frontières.

Le règlement européen 2019/1896 relatif aux garde-frontières et garde-côtes prévoit que les membres du contingent permanent peuvent être appelés à exercer leurs compétences sur le territoire belge et que certaines compétences ne peuvent être exercées qu'avec l'autorisation de et dans le cadre fixé par l'État belge.

L'avant-projet de loi vise à autoriser expressément l'exercice de certaines compétences, lors d'interventions sur le territoire belge, notamment relatives au port et à l'utilisation de l'armement ou relatives à l'usage de la contrainte. Dans ce cadre, les zones géographiques du territoire national dans lesquelles les membres du corps permanent peuvent être déployés sont également déterminées.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Organe de contrôle, au Comité P, à la Police fédérale et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles  
et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)